

# INTERDICTION DE PENSER



Penser dans une Université vous expose à une amende ou à des poursuites judiciaires

Pour arrêter de penser, faites-vous aider par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Loi no 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités